

BUREAU du Te61
Mardi 6 février 2024 / 14h30

PROCÈS VERBAL

Étaient présents : Mesdames et Messieurs Michel BELLENGER, Daniel BIGEON, Nicolas BOUCHÉ, Marc CARRÉ, Philippe CHALLIER, Valérie CHESNEL, Amale EL KHALEDI, Gérard FOURRÉ, Frédéric HARDY, Charles HAUTON, Jean LECLERC, Jean-Louis MARIE, Jean-Pierre MARTIN, Marc QUÉROLLE, Benoît RAULT et Françoise REIG-HAMELIN.

Étaient excusés : Philippe AUVRAY, Michel COUSIN, Jérôme LARCHEVÊQUE et Henri LEROUX.

Pouvoir : Jérôme LARCHEVÊQUE donne pouvoir à Charles HAUTON.

Présents hors bureau syndical (équipe) : Louis AVICE, Juriste, Lucile CHERON, assistante administrative et de direction, Julie BOISGONTIER, responsable communication, Isabelle THIERRY, responsable comptabilité, Cédric THOMAS, directeur technique et Christine THUILLIEZ, secrétaire générale.

Secrétaire de séance : Philippe CHALLIER.

Procès-verbal rédigé par Lucile CHERON.

Le Président de séance, Monsieur Charles Hauton, accueille les membres du bureau syndical, les remercie de leur présence et énonce les noms des excusés et le pouvoir.

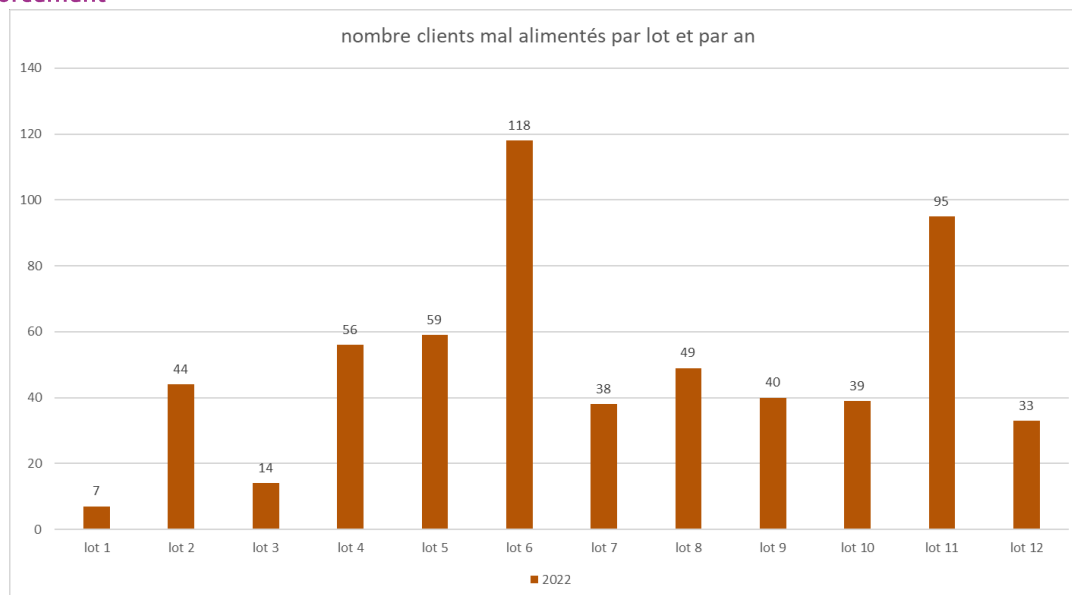
Monsieur Philippe Challier est désigné comme secrétaire de séance.

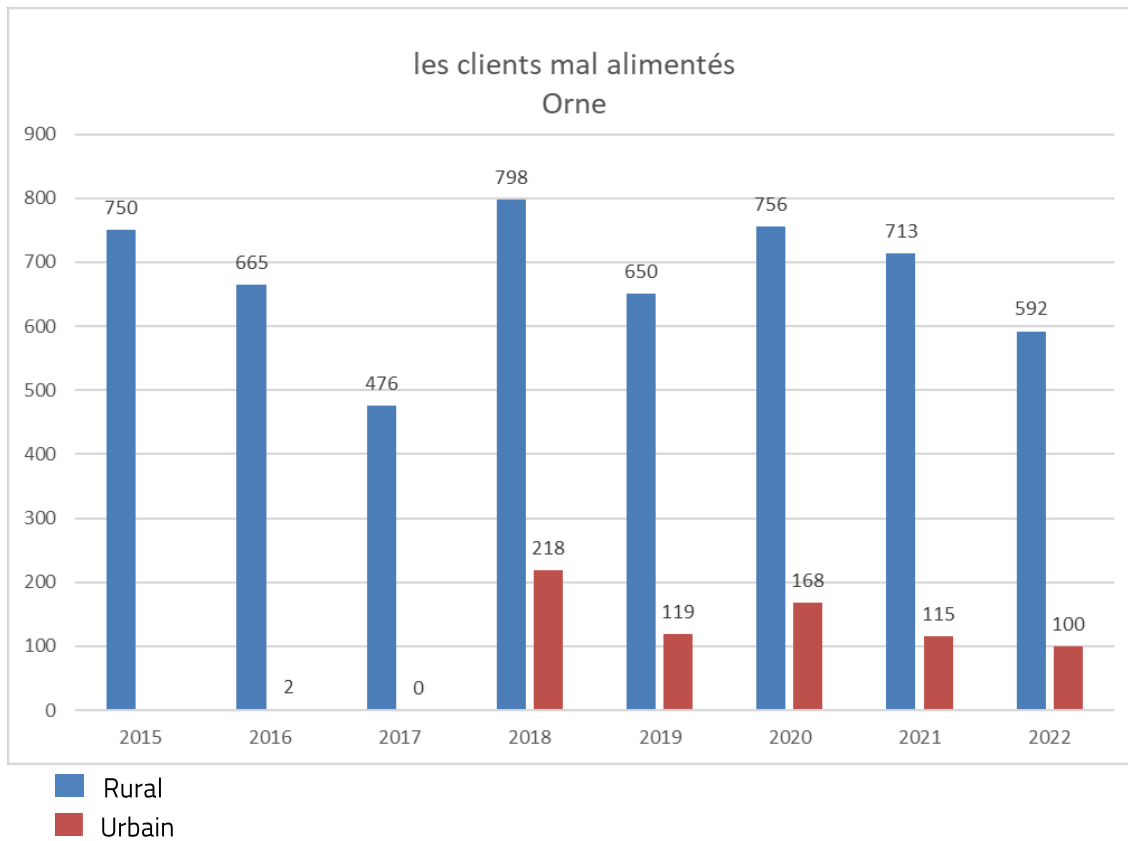
1. Programme travaux 2024

Les réunions de priorisation pour le programme travaux 2024 se sont déroulées en décembre et janvier derniers. Elles ont permis de réaliser un état des lieux et de définir des objectifs pour les programmes de renforcement, de sécurisation, d'effacement et d'extension.

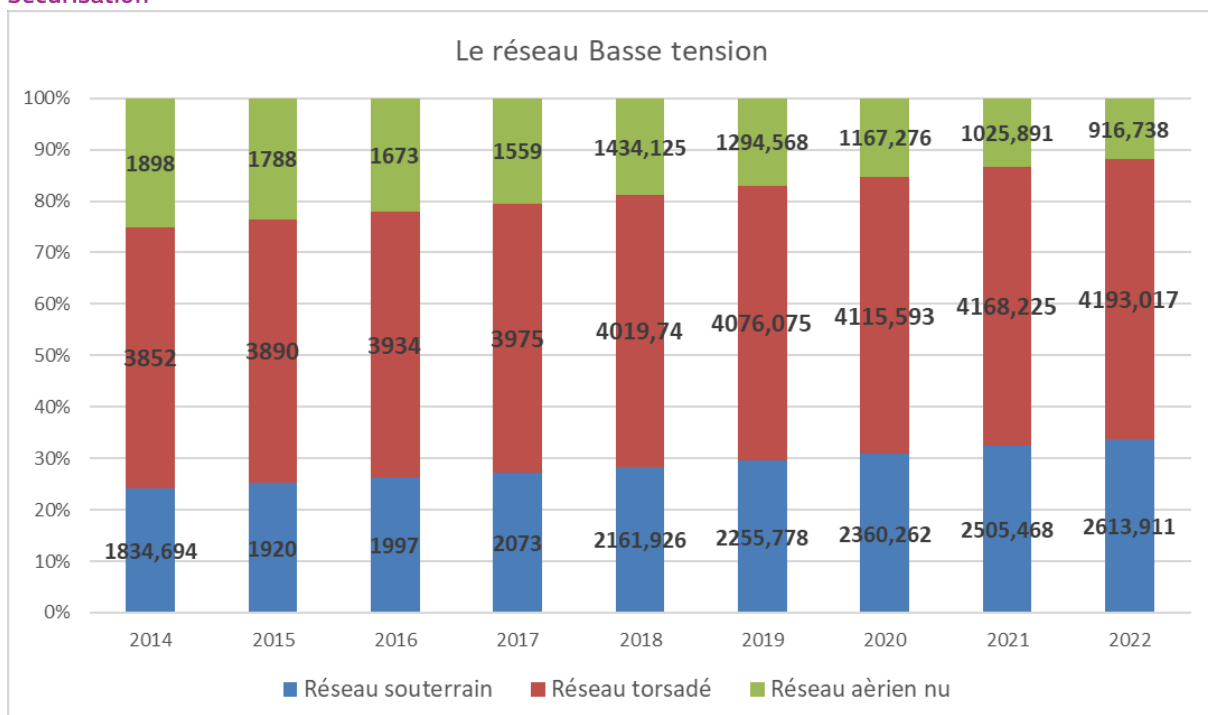
Les bilans techniques sont présentés tels que ci-dessous :

Renforcement





Sécurisation



Les travaux de sécurisation depuis 10 ans ont permis d'allonger le réseau en souterrain et de diviser par deux le réseau de fils nus en aérien.

Concernant le budget prévisionnel, en 2023, la subvention du FACÉ s'élevait à un total de 7 269 000 € (renforcement : 3 234 000 €, sécurisation : 3 089 000 €, effacement : 647 000 € + 299 000 € supplémentaire en milieu d'année).

Ainsi, une subvention à hauteur de 6 960 000 € HT est projetée sur 2024, ce qui représentera 8 700 000 € de travaux HT (renforcement : 4 037 500 €, sécurisation : 3 850 000 €, effacement : 812 500 €).

Il est envisagé d'ajouter 200 000 € de fonds propres sur les enveloppes renforcement et sécurisation, et 2 200 000 € pour l'effacement.

Concernant le programme d'extension le bilan ci-dessous est présenté :

Programme travaux	Montant HT	Montant TTC	Réel TTC
2020			311 734 € facturés
2021	416 000 €	500 000 €	431 496 € facturés
2022	500 000 €	600 000 €	591 182 € facturés
2023	650 000 €	780 000 €	594 929 € engagés
2024	700 000 €	840 000 €	

Le tableau des programme travaux est présenté tel qu'annexé aux membres du bureau syndical qui, à l'unanimité :

- Décident d'attribuer le programme de renforcement au titre de l'année 2024 à hauteur de 5 085 000,00 € TTC sur l'ensemble du territoire de l'Orne,
- Décident d'attribuer le programme sécurisation fils nus au titre de l'année 2024 à hauteur de 4 860 000,00 € TTC sur le territoire de l'Orne, afin d'améliorer la qualité du réseau,
- Décident d'attribuer le programme effacement au titre de l'année 2024 à hauteur de 3 615 000 € TTC sur le territoire de l'Orne, afin d'améliorer la qualité du réseau,
- Décident d'attribuer les reliquats 2022 et 2023 des travaux d'effacement pour des travaux du programme 2023 et 2024.

2. Marché des assurances

À la suite de la déclaration d'infructuosité des quatre lots non-attribués du marché « Assurances » constatée par décision du bureau syndical du 14 novembre 2023, une procédure de négociation sans publicité ni mise en concurrence a été menée afin d'attribuer ceux-ci. Les contrats retenus par délibération le 28 décembre 2023 sont présentés à l'ensemble des membres du bureau :

Le dossier de consultation mis en ligne le 6 septembre 2023 relatif au marché « Prestations de services d'assurances » était alloté en cinq lots distincts :

- Lot n° 1 : Assurance « Incendie Divers Dommages aux Biens » ;
- Lot n° 2 : Assurance « Responsabilité Civile Générale » ;
- Lot n° 3 : Assurance « Flotte Automobile » ;
- Lot n° 4 : Assurance « Protection Juridique Pénale des Agents Territoriaux et des Élus » ;
- Lot n° 5 : Assurance « Responsabilité Civile maîtrise d'œuvre »

En réunion de bureau du 14 novembre 2023, le lot n°3 de ce marché a été attribué à l'entreprise GROUPAMA CENTRE MANCHE et l'infructuosité manifeste des autres lots a été soulevée, autorisant à ce titre une procédure avec négociation sur le fondement de l'article L2122-1 du Code de la Commande Publique et la mise en œuvre de toutes les diligences nécessaires à la conclusion de marchés négociés dans des délais raisonnables.

Attendu que ces diligences ont été menées et que trois des lots infructueux ont trouvé opérateur économique mieux disant pour leur attribution :

- Lot n° 1 : Assurance « Incendie Divers Dommages aux Biens » ;

Contrat antérieur	Nouveaux contrats AXA					
Photovoltaïque	Photovoltaïque	Chaufferies	IRVE	GNV	Drone	Éolien
2 068,97 €	2 974,68 €	1 874,96 €	6 259,61 €	1 153,88 €	562,63 €	296,89 €

Lot n°2 : Assurance « Responsabilité Civile Générale » ;

Contrat antérieur	Nouveaux contrats AXA	
Assurance générale	Multirisques collectivité	Responsabilité civile
15 664,50 €	2 974,68 €	6 330,75 €

Lot n°4 : Assurance « Protection Juridique Pénale des Agents Territoriaux et des Élus » ;

Nouveaux contrats	
Protection juridique Juridica	Responsabilité civile des élus AXA
903,30 €	850,20 €

Le bureau syndical, après avoir pris connaissance des propositions contractuelles transmises avant le 22 décembre 2023, à l'unanimité des membres présents ont accepté les propositions ci-dessous le 28 décembre 2023. Le lot n°5, assurance « Responsabilité civile maîtrise d'œuvre », n'a pas encore été pourvu à l'heure actuelle.

3. Service La Poste CEE

Les fournisseurs d'énergie peuvent proposer des aides financières pour financer partiellement ou totalement des travaux d'économies d'énergie. Il est ainsi possible d'obtenir une aide Certificat d'Économie d'Énergie (CEE) pour des travaux standards. Le Te61 valorise actuellement les CEE via le portail NR-Pro du Te61 affaire par affaire. Cependant, avec l'obtention des subventions fonds vert de la préfecture, 7 000 points lumineux supplémentaires seront à traiter, ce qui devrait générer une recette d'environ 434 000 € de CEE.

Afin d'obtenir des offres supplémentaires, La Poste, en tant que gestionnaire CEE, propose ses services au Te61. Cette prestation, sans exclusivité, permettrait de garantir un prix fixe tout au long de l'année du kilowattheure Cumulé Actualisé (6,7 €/MWh cumac). De plus, dans ce contexte, il sera possible d'obtenir des offres dites « coups de pouce » pour les projets de chaufferie-bois.

Trois contrats sont envisagés :

- Un pour la récupération de certaines opérations 2023,
- Un pour le programme travaux éclairage public 2024,
- Un pour le programme chaufferie-bois 2024 (Monts d'Andaine et Rémalard en Perche), selon le retour de l'ADEME sur le possible cumul des aides aux CEE.

Les membres du bureau syndical acceptent de présenter ce projet pour délibération au comité syndical.

4. Intracting de la Banque des Territoires

En juillet 2023, le Président et le service transition énergétique ont rencontré la banque des territoires.

L'intracting est un dispositif financier innovant qui consiste à réaliser des travaux de performance énergétique générant des économies d'énergie avec un temps de retour de l'ordre de 13 ans.

Le besoin financier identifié pour le Te61 relève des travaux sur l'éclairage public des communes. Ainsi un dossier a été complété pour le 8 septembre, afin d'obtenir un taux d'emprunt de 2%, auprès de la banque de territoire.

L'aide du Fonds vert accordé par la préfecture au Te61 va générer 5 673 720 € TTC de travaux supplémentaires en 2024 répartis comme suit :

Travaux HT	4 728 100 €
Aide Fonds Vert	1 348 755 €
Participation des communes	1 969 202 €
Reste à charge Te61 42%	2 355 763 €

En décembre, la banque des territoires a accepté de financer ce besoin en reste à charge avec un emprunt à rembourser sur 10 ans à partir de 2025.

Cet effort financier va permettre pour les collectivités de baisser leurs consommations et pour le Te61 de réduire le nombre des interventions ce qui entrainera une baisse de la prestation maintenance. Des CEE à hauteur d'environ 434 000 € pourront être récupérés.

Le marché éclairage public attribué en fin d'année 2023 tient compte, par anticipation, de ce volume de travaux supplémentaire : 3 000 000 € par an et par attributaire, soit un total de 9 000 000 €. Toutes les collectivités identifiées en 2023 pourront bénéficier de cet accompagnement.

Les membres du bureau syndical acceptent de présenter ce projet pour délibération du comité syndical.

5. Dossier FEDER

A la suite des actions du groupe de travail CRIGE/SIG, une enveloppe supplémentaire pour les programmes 2022/2027 de 500 000 € maximum par projet pourra être accordée. Le service SIG travaille à la rédaction d'un dossier afin de pouvoir en faire bénéficier les collectivités adhérentes au projet. Ce montant sera plafonné pour le Te61 car le financement est assez complet.

D'autre part, un Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) a été lancé pour modéliser en 3D les données des cartographies. Les services de la région sollicitent le Te61 pour un complément « Le jumeau numérique ». Ce projet engendrerait un coût supplémentaire de 300 000 €.

Si le dossier est retenu, il sera pertinent de rencontrer les services intéressés par ce sujet : préfecture, secours SDIS, conseil départemental, tourisme, voirie et Région tourisme, afin de leur en faire bénéficier.

Les membres du bureau syndical acceptent de présenter ce projet pour délibération du comité syndical.

6. Affaires et questions diverses

Ombrières

Question de Françoise REIG-HAMELIN : le point à l'ordre du jour sur les projets d'ombrières n'a pas été abordé, pouvons-nous en connaître la raison ?

Réponse de Charles Hauton : en effet, il était prévu sur la convocation d'aborder ce point, cependant en l'absence des personnes chargées des dossiers, nous avons préféré le reporter à l'ordre du jour d'une prochaine réunion.

Évolution de carrière

Christine Thuilliez intervient pour annoncer l'obtention du concours de Rédacteur par Lucile Cheron, qui sera nommée à ce poste dans la continuité.

Date des prochaines réunions

- Assemblée générale le mardi 20 février 2024 à 9h30,
- Bureau : une réunion sera à définir en avril et une le 30 mai 2024 après-midi.

PRÉSENTATION ORDRE DU JOUR AG 20 JUIN 2024

1. Approbation du procès-verbal de la dernière assemblée générale (vote) ;
2. Délibération concordante de transfert de compétences (vote) ;
3. Autorisation d'emprunt Intracting d'avance (vote) ;
4. Ressources humaines :

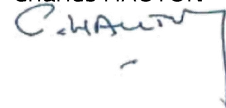
- a. Ouverture d'un poste d'Adjoint administratif principal de 2^{ème} classe (vote) ;
- b. Modification CET (vote) ;
- c. Noël des enfants du personnel 2024 (vote) ;
5. Règlement financier budgétaire (vote) ;
6. Approbation du Compte Financier Unique 2023 des budgets (votes) ;
7. Suppression du budget annexe Chaufferie-bois de Bretoncelles (vote) ;
8. Affectation des résultats 2023 des budgets (vote) ;
9. Vote des budgets primitifs 2024 (vote) ;
10. Signature convention CEE avec La Poste (vote) ;
11. Autorisation de signature d'un protocole transactionnel avec la société EDF ;
12. Affaires et questions diverses.
 - a. Remise du diplôme VERITAS

Fin de la réunion à 16h

Le secrétaire de séance
Philippe CHAILIER



Le Président
Charles HAUTON



ANNEXES

Tableau du programme travaux